Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: 37 (2000)

Heft: 1441

Artikel: Don d'organes : la police ne veut pas le savoir

Autor: Brutsch, François

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1026158

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La mémoire courte

Les radicaux et les organisations patronales rejettent les trois propositions énergétiques soumises au peuple le 24 septembre prochain. Un beau volte-face. Dans le genre, l'Union démocratique du centre fait encore mieux

Politique, la mémoire courte permet toutes les pirouettes. La prochaine votation fédérale sur les objets énergétiques en témoigne, une fois encore.

Sans faire dans le détail, le parti radical et les principales organisations patronales rejettent les trois propositions soumises au peuple le 24 septembre prochain. Dont l'article constitutionnel introduisant une taxe d'incitation entièrement reversée aux consommateurs. Walter Schiesser, aujourd'hui à la retraite, fut longtemps journaliste à la NZZ, spécialiste reconnu des dossiers de l'énergie et de l'environnement. De plus, il a présidé jusqu'à récemment la commission de l'environnement du parti radical suisse. L'exercice de mémoire auquel il se livre (NZZ, 31 août 2000) met en lumière la versatilité et l'absence de cohérence de son parti.

Tourner

Il y a moins d'une année, dans leur plate-forme électorale, les radicaux préconisaient une taxe d'incitation modérée sur l'énergie. Dans une déclaration de principe de 1997, ils exigeaient une réforme fiscale écologique permettant de réduire les coûts annexes du travail, sans augmentation de la quote-part de l'Etat. Donc exactement ce que prévoit le projet constitutionnel dont ils recommandent aujourd'hui le rejet. Au nom de la lutte contre tout nouvel impôt. Les radicaux suisses ont préféré se rallier aux slogans antifiscaux à la mode plutôt que de défendre auprès de leurs électeurs une position de principe ouvrant la voie à une écologisation de la fiscalité.

Dans la virevolte, l'UDC zurichoise fait encore mieux. Ses députés, avec l'appui de leurs collègues bourgeois, ont décidé d'économiser sur les prestations complémentaires versées aux personnes âgées par le canton. Puis l'UDC se rallie au référendum lancé notamment par la gauche.

A trop humer le sens du vent, ces partis ne récolteront probablement pas la tempête, mais ils contribueront assurément à l'indifférence générale et à l'abstention du plus grand nombre. Belle prestation civique! jd

DON D'ORGANES

La police ne veut pas le savoir

A SUISSE EST ce pays dont les autorités de police avaient inventé naguère l'infâme tampon J dans le passeport des Allemands juifs. Chat échaudé craint l'eau froide? Aujourd'hui le Conseil fédéral estime qu'offrir la faculté d'inscrire la volonté de donner ses organes après décès sur une pièce d'identité (comme cela se fait en Amérique du Nord sur le permis de conduire) est impensable: ce n'est pas l'objet de ces documents, la protection des données, et même de la personnalité, s'y opposent.

Le gouvernement réaffirme néanmoins vertueusement son souci de lutter contre la pénurie d'organes à transplanter sur des malades en attente... par l'information «qui doit encourager les gens à faire don de leurs organes». Oui, mais comment? On évoque la mise sur pied d'un registre des donneurs, prévu par un projet de loi mis en consultation au début de l'année: «méthode la plus sûre [...] mais il faudra encore en examiner minutieusement les avantages et inconvénients» (sic!).

Temps perdu

Tout cela se trouve dans une prise de position du 23 août relative à un postulat du conseiller national Josef Zisyadis, déposé le 7 juin 2000, qui sera prochainement soumis au vote.

Mais on se perd en conjectures: ce postulat ne faisait que reprendre celui d'un autre parlementaire vaudois, Roland Ostermann, du 18 juin 1999, liquidé faute d'avoir été traité par le Conseil national avant le changement de législature. Pour celui-là, la prise de position du Conseil fédéral, du 8 septembre 1999, avait été lapidaire: «Le Conseil fédéral est prêt à accepter le postulat».